

Schisme en Ouganda

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 1 janvier 2010

Ouganda. 20 prêtres catholiques qui déclarent être mariés ou en passe de le devenir, [ont fondé](#) une nouvelle "Église" où le célibat des "prêtres" n'est plus obligatoire : l'*Église catholique apostolique nationale*.

A sa tête, un prêtre catholique zambien, le père Luciano Anzanga Mbewe, excommunié en 2009 pour avoir posé un acte schismatique, à savoir la création de l'*Église catholique apostolique nationale de Zambie* qui permet à ses pasteurs de se marier.

Le prêtre a admis avoir été inspiré par l'ancien archevêque zambien Mgr Emmanuel Milingo, marié en 2001 (mariage non reconnu par l'Église catholique) à une adepte sud-coréenne de la [secte Moon](#) par le révérend Sun Myung Moon en personne. Après avoir rencontré le pape Jean-Paul II, Mgr Milingo [avait regretté son geste](#). Mais en 2006, il avait ordonné évêques quatre hommes mariés, entraînant *de facto* son excommunication. Il avait récidivé plusieurs fois. Conséquence de son entêtement et parce qu'il "n'a montré aucun signe de la repentance souhaitée", le Vatican [l'a déchu de son statut de prêtre le 17 décembre dernier](#). Emmanuel Milingo est désormais profane.

Basée à Jinja (dans le Sud-Est de l'Ouganda), l'"Église" schismatique prévoit l'ordination de nouveaux pasteurs à l'occasion de son lancement officiel. Elle compterait, selon un de ses pasteurs, plus de 12 000 membres.

Le vice-président de l'Ouganda, Gilbert Bukenya a déclaré jeudi que les autorités enquêtaient sur cette nouvelle "Église" qu'il a qualifié de "secte". Il n'exclut pas d'interdire le mouvement si quelque chose d'illégal est découvert.

Mgr Cyprian Kizito Lwanga, archevêque de Kampala, a quant à lui appelé les autorités à ne pas reconnaître ce groupe et à ne pas tolérer ses agissements qui pourraient semer le trouble au sein des Ougandais et provoquer des conflits religieux.

Le Vatican a déclaré que les 20 prêtres à l'initiative de l'*Église catholique apostolique nationale d'Ouganda* étaient considérés comme "hors" de l'Église et étaient susceptibles d'être excommuniés.

A propos du célibat de nos prêtres :

"Il est particulièrement important que le prêtre comprenne la motivation théologique de la loi ecclésiastique sur le célibat. En tant que loi, elle exprime *la volonté de l'Eglise*, même avant que le sujet exprime sa volonté d'y être disponible. Mais la volonté de l'Eglise trouve sa dernière motivation dans *le lien du célibat avec l'Ordination sacrée*, qui configure le prêtre à Jésus-Christ, Tête et Epoux de l'Eglise. L'Eglise, comme Epouse de Jésus-Christ, veut être aimée par le prêtre de la manière totale et exclusive avec laquelle Jésus-Christ, Tête et Epoux, l'a aimée. Le célibat sacerdotal alors est don de soi *dans et avec le Christ à son Eglise*, et il exprime le service rendu par le prêtre à l'Eglise dans et avec le Seigneur."

Jean-Paul II, exhortation apostolique *Pastores dabo vobis* du 25 mars 1992

Arthur Leroy